



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 006.../CENI/2025.

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion publique que conformément au Communiqué de Presse n° 004/CENI/2025 du 13 mars 2025 relatif à la publication du calendrier des élections des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs des provinces du Kwilu et du Nord-Ubangi, la campagne électorale démarre le 29 mars 2025. Elle prendra fin le 31 mars 2025 à minuit, heure locale.

La durée de la campagne électorale des candidats Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province est de trois jours (cfr Articles 138 et 167 de la Loi électorale). Elle se déroulera au sein des Assemblées Provinciales et auprès des Députés Provinciaux dont les mandats ont été validés qui en constituent l'électorat.

Les activités relatives à la campagne électorale se tiendront dans le strict respect des dispositions légales et de l'ordre public.

Les réunions électorales se tiennent librement. Les organisateurs des manifestations et rassemblements électoraux veillent à leur bon déroulement, notamment en ce qui concerne le maintien de l'ordre public et le respect de la loi. Ils peuvent, le cas échéant, demander l'assistance des agents de la Police Nationale Congolaise (PNC).

Les candidats s'expriment librement au cours de leur campagne électorale. Toutefois, il leur est interdit de :

1. Tenir des propos injurieux ou diffamatoires ;
2. Tenir des propos susceptibles d'inciter au mépris envers les tiers, à la haine, au racisme, au tribalisme ou à tout autre fait répréhensible par les lois de la République ;
3. Inciter quiconque à commettre des actes de nature à entraîner des violences, des menaces ou à priver d'autres personnes de l'exercice de leurs droits ou libertés constitutionnellement garantis.

Les Assemblées Provinciales sont invitées à encadrer cette campagne électorale.

Le vote des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs des provinces du Kwilu et du Nord-Ubangi par les Députés Provinciaux est maintenu pour le mercredi 02 avril 2025, date à laquelle la CENI publiera également les résultats provisoires de ces scrutins.

La CENI invite les Députés Provinciaux dans les provinces concernées, les candidats Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province ainsi que les différentes parties prenantes à se préparer pour une compétition électorale apaisée, juste et crédible.

Fait à Kinshasa, le 26 MARS 2025

Patricia NSEYA MULELA
Rapporteur